



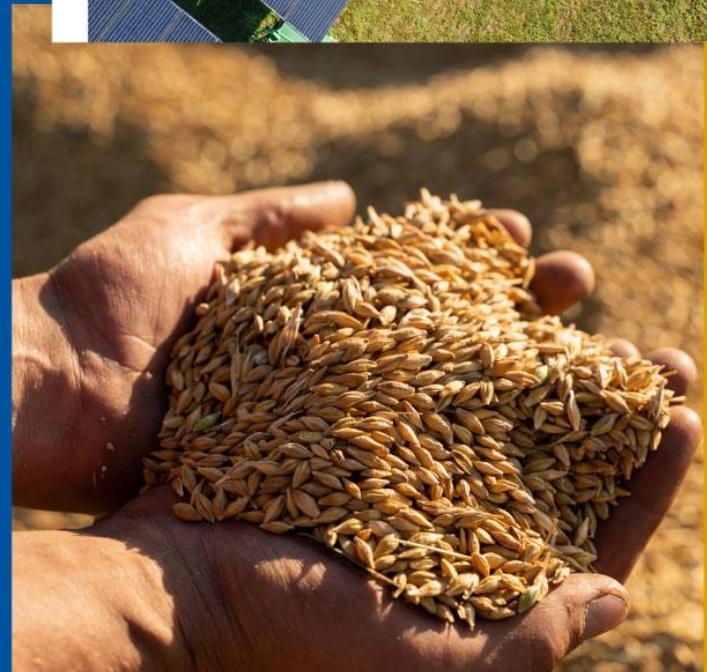
CTE - 017M
C. P. PL 20
Loi instituant le
Fonds bleu



PROJET DE LOI VISANT À INSTITUER LE FONDS BLEU

Mémoire

le 10 mai 2023





PROJET DE LOI VISANT À INSTITUER LE FONDS BLEU, 2023-2024

Présenté au Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs dans le cadre des consultations publiques sur le projet de loi n° 20

Monsieur le Ministre,

C'est avec grand intérêt que la Brasserie Labatt a pris connaissance du Projet de loi 20, visant à instituer le Fonds bleu. Implanté à Montréal depuis 1956, Labatt supporte 1500 emplois directs et indirects dans sa brasserie de LaSalle, dans ses 14 centres de distribution à travers le Québec et les installations de la microbrasserie Archibald et de la Cidrerie Lacroix qu'elle possède. Notre entreprise est membre de l'Association des brasseurs du Québec (ABQ).

Avec notre société-mère AB InBev, nous avons comme objectif d'atteindre la carboneutralité sur l'ensemble de notre chaîne de valeur d'ici 2040. Il y a donc, pour nous, un parallèle indéniable avec l'amélioration de l'efficacité de nos brasseries et la réduction de notre consommation d'eau.

Au sein de son circuit privé et fermé, Labatt favorise l'efficacité de l'utilisation de l'eau, le rejet responsable et la réutilisation des effluents. Elle investit dans la sécurité de l'eau partagée et la santé des bassins versants grâce à des partenariats. Par exemple, la Grande corvée de nettoyage à LaSalle, un évènement annuel fondé par Labatt en 2012, est maintenant un évènement annuel organisé par l'arrondissement en collaboration avec la brasserie et l'organisme Héritage Laurentien. Les employés de Labatt et leur familles y participent à chaque mois de mai, ratisant les 6,5 km de berges et les plusieurs parcs de l'arrondissement. Labatt favorise aussi l'accès à l'eau et les efforts de secours en cas de catastrophe par l'entremise de son Programme de secours aux sinistrés, et tout au long de sa chaîne de valeur, elle s'assure du respect de l'eau à travers ses marques, ses procédés de brassage et ses principaux fournisseurs.

La Brasserie Labatt a mis de l'avant une série d'initiatives affectant les quantités d'eau qu'elle utilise dans ses procédés de brassage et d'embouteillage qui lui ont permis de réduire sa consommation d'eau de 50% en 15 ans.

La brasserie de Montréal est la seule brasserie de Labatt en Amérique du Nord à avoir construit ses propres installations de traitement des eaux. Elle puise son eau directement du fleuve Saint-Laurent, la traite, et l'emploie notamment dans son processus de fabrication. Labatt fait en sorte que ses eaux usées respectent ou même surpassent les normes imposées par la Ville de Montréal. Nous croyons que les entreprises qui renvoient de l'eau traitée dans le système devraient être reconnues ou créditées.

En 2010, Labatt a installé une nouvelle tour d'eau sur le toit de sa brasserie de LaSalle, lui permettant de récupérer plus d'eau et ainsi alimenter en eau récupérée des équipements qui utilisent de l'eau potable. Grâce à cet investissement de 400 000 dollars, Labatt prévoyait réduire sa consommation d'eau potable de 1,5 million d'hectolitres (150 000 m³). Aujourd'hui, la brasserie a dépassé cet objectif et réalise des économies de 3,5 millions d'hectolitres par année.

Labatt est aussi fière de nettoyer ses contenants à remplissage multiple (CRM), sa bouteille brune ainsi que ses futs de bière (kegs) à l'aide de cette eau traitée, à même sa brasserie. Grâce à cette initiative, ces contenants sont récupérés et réutilisés par Labatt encore et encore. Sept personnes ont d'ailleurs la tâche de les laver, et ce, sept jours sur sept.

Avec son système de récupération d'énergie de ses bouilloires mise en place en 2012, Labatt condense l'eau provenant de la vapeur émise par l'ébullition de la bière pour en retirer de l'énergie et ainsi la redistribuer sous forme d'eau chaude dans son procédé.

Nous avons toujours reconnu l'importance de préserver l'eau du Québec et la nécessité d'améliorer son utilisation. Nous souhaitons donc faire les demandes suivantes :

1. **Importance de distinguer l'embouteillage et la vente d'eau et celle destinée à une transformation alimentaire.** Labatt souhaite qu'une exonération soit considérée pour l'eau qu'elle traite elle-même et utilise à des fins de transformation alimentaire ainsi que pour nettoyer les CRM, un système d'économie circulaire performant.
2. **Introduire des critères d'utilisation responsable.** Labatt est d'avis qu'il faut tenir responsables ceux qui gèrent mal l'eau et récompenser ceux qui priorisent le respect et l'efficacité de son utilisation. Nous croyons que des critères éco-responsables, basés sur des données et des rapports, devraient se retrouver dans la réglementation.

Nous félicitons le gouvernement d'avoir pris ces mesures importantes pour moderniser l'approche du Québec en matière d'utilisation et de conservation de l'eau. Comme nous l'avons vu dans l'effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre, il est essentiel que les données

ainsi que les rapports jouent un rôle dans la conception de réglementations flexibles, capables de mesurer les effets en amont et en aval. Compte tenu du leadership de Labatt en matière de recyclage et de conservation de l'eau, nous nous engageons à travailler avec le gouvernement pour faire progresser ces objectifs avec une politique fondée sur des preuves. Pour encourager cela, nous recommandons également que le gouvernement profite de cette occasion pour continuer à travailler avec l'industrie sur d'autres possibilités réglementaires.

Labatt a toujours été en faveur d'initiatives visant l'amélioration du bilan environnemental de l'industrie, la protection et la conservation l'eau québécoise. En tant qu'entreprise constamment à l'affût des occasions de limiter son empreinte écologique, La Brasserie Labatt déploie tous les efforts possibles, en partenariat avec ses employés et ses fournisseurs, pour toujours améliorer ses façons de faire et ainsi, avoir une pratique écoresponsable.

Nous sommes à votre disposition pour répondre à toute question et profitons également de l'occasion pour vous inviter à venir visiter nos installations.

En vous remerciant, veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, nos meilleures salutations.

Véronique Simard

Directrice des affaires corporatives, Québec



La Brasserie Labatt

50 Avenue Labatt

Montréal (LaSalle), Québec

H8R 3E7